



SAISON SPORTIVE 2016/2017

### ATTESTATION D'ASSURANCE COLLECTIVE

(à fournir seulement si vous ne souscrivez pas à l'assurance de la FFSA)

La Société d'assurance : .....

atteste avoir délivré :

à l'établissement qui couvre l'association sportive ou l'établissement

N° d'affiliation association : .....

Nom et adresse établissement : .....

.....

à l'association :

N° d'affiliation : ...../.....

Raison sociale : .....

.....

Adresse (précise) : .....

.....

un contrat d'assurance allant du **1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017**

N°....., assurant en responsabilité civile les membres licenciés de l'association ou de l'établissement au sport adapté couvrant toutes les activités physiques et sportives auxquelles ils (elles) seront amenés(es) à participer dans le cadre de la Fédération Française du Sport Adapté, y compris les rencontres et compétitions sportives locales, départementales, régionales, nationales ou internationales.

Cette attestation, conforme aux dispositions de l'article 37 de la loi 84/610 du 16/7/1984 et du décret 91/582 du 19 juin 1991, est établie pour servir et valoir ce que de droit.

DATE

CACHET DE L'ASSUREUR